

# Comprendre les enjeux de la réforme\*

« J'ai cotisé pendant quarante ans. Avec tout cet argent mis de côté, j'ai bien droit à une retraite ! » Combien de fois avons-nous entendu cette exclamation... qui révèle, à vrai dire, l'ignorance des Français à propos de notre système de retraite. Depuis 1945 et la mise en place des différentes caisses de la Sécurité sociale (maladie, vieillesse, familles), les pensions versées aux retraités ne sont pas le fruit de leurs économies, mais de l'argent fourni par les actifs au travail aux inactifs à la retraite.

Ce rapport entre actifs et inactifs, c'est là tout le problème. Du fait du vieillissement de la population, de l'allongement de la durée de la vie (en 2050, le quart de la population française aura plus de 65 ans, contre 16 % aujourd'hui), de la diminution de la natalité après le baby-boom qui a suivi la deuxième Guerre Mondiale, on est passé, en cinquante-cinq ans, de près de cinq actifs pour un inactif, à moins de deux ! Le problème financier est bien la conséquence d'un problème démographique.

## Les solutions

Comme l'écrivent Odile Chagny, Gaël Dupont, Henri Sterdyniak et Paola Veroni du département Analyse et prévision de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) dans une étude sur les systèmes de retraite européens basés sur le principe de répartition, « cinq stratégies sont envisageables : accepter la hausse des taux de cotisations ; reculer l'âge de départ à la retraite ; réduire le montant des retraites publiques ; mettre en place des systèmes complémentaires par capitalisation ; préfinancer les retraites publiques en constituant des réserves. »

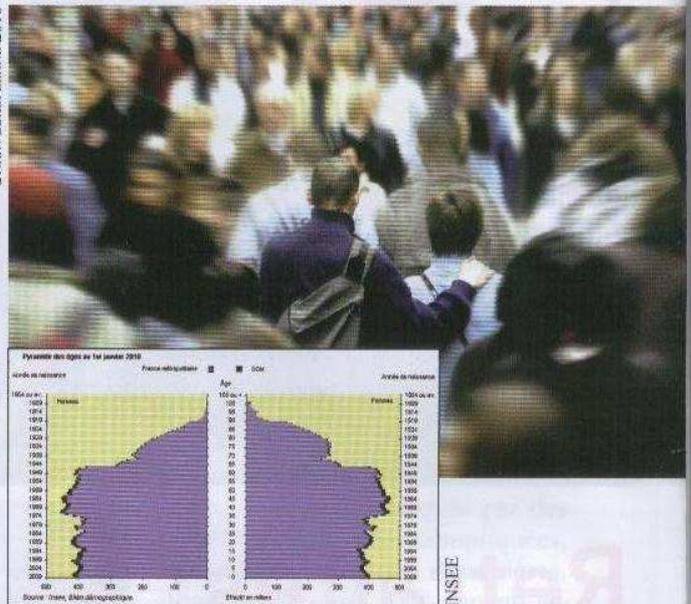
## Travailler plus longtemps ?

La plupart des pays d'Europe ont d'abord choisi d'allonger la durée de l'activité pour augmenter le nombre des actifs, soit en retardant l'âge de la retraite, soit en augmentant le nombre d'années de cotisations. C'est ce que fait, aujourd'hui, le gouvernement français en repoussant à 62 ans l'âge légal du départ à la retraite.

## Des fonds de pension ?

Cela ne suffit pas. Il faut des mesures purement financières. Bon nombre de pays européens ont décidé de compléter le système par répartition par un système par capitalisation : par des ressources procurées par les revenus de l'épargne constituée avant le départ à la retraite.

UNION EUROPÉENNE 2010



Le système de retraite par répartition adopté par la France est mis en péril par le vieillissement de la population. Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en France.

« La plupart des pays d'Europe ont choisi d'allonger la durée de l'activité pour augmenter le nombre des actifs »

À cela deux inconvénients. Un, comment constituer une épargne quand les salaires sont faibles ? Deux, le système de capitalisation, majoritaire dans le monde anglo-saxon (États-Unis, Royaume-Uni) a montré ses faiblesses avec la crise financière qui secoue le monde depuis l'été 2008. En décembre 2009,

le quotidien économique *Les Échos* publiait une statistique montrant que les rendements des fonds de pension avaient perdu 37,5 % en Irlande, 26,2 % aux États-Unis, 20,1 % au Japon, 17,4 % en Grande-Bretagne, etc.

### Augmenter le taux des cotisations versées par les actifs ?

La France est déjà l'un des pays champion du monde pour les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations), ce qui donne aux Français, en contrepartie, l'un des meilleurs systèmes de protection sociale. Augmenter le taux des cotisations serait accroître la charge qui pèse sur les actifs, les salariés en particulier. Ce serait demander, aux jeunes notamment, un effort considérable.

### Diminuer le montant des pensions versées ?

La plupart des retraités ne vivent pas dans l'opulence. Ceux qui ont eu des petits salaires ont des petites retraites. Certaines professions sont moins bien protégées : commerçants, artisans, agriculteurs... Que dire enfin des femmes, surtout quand elles sont veuves (3,2 millions en France contre plus de 600 000 veufs) et touchent des pensions de réversion souvent inférieures au minimum vieillesse.

### Trouver de nouvelles sources de financement ?

Taxant les revenus du capital autant que ceux du travail : idée séduisante mais finalement peu répandue dans les pays développés où domine l'idéologie économique libérale, même mise à mal par la crise depuis 2008. Inconvénient : dans l'économie mondialisée que nous subissons, tout ce qui peut porter atteinte à la compétitivité d'une entreprise ou d'un pays est défavorable. Faire

plus appel à la solidarité des revenus les plus élevés en augmentant leurs cotisations. Mais la question demeure : c'est à partir d'où un revenu élevé ?

Dans les pays qui ont déjà réformé leur système de retraite on a « panaché » les solutions en adoptant en même temps un allongement de la durée de la vie active et en instituant des régimes complémentaires par capitalisation. La solution réside aussi dans la reprise économique : trois millions de chômeurs, ce sont trois millions d'actifs... inactifs qui ne travaillant pas, ne fournissent pas leur contribution aux inactifs retraités.

### La pénibilité !

C'est l'un des points clés de la réforme. Les travailleurs manuels ont une espérance de vie très inférieure (de cinq à sept ans) à celle des cadres. Il serait donc logique que la durée du travail en tienne compte. Depuis 2003, syndicats et patronat ne sont pas parvenus à s'entendre sur une définition du terme. Quel que soit le résultat final, la réforme des retraites devrait aboutir à une amélioration des conditions de travail pour les travailleurs âgés, à une adaptation à leur âge.

Depuis trente ans, en France ont fait « la chasse aux vieux », avec des plans sociaux mettant sur le carreau les salariés à partir de 52, 55 ans. Nous sommes le pays où la cessation d'activité est la plus précoce : 57 ans en moyenne. En reculant l'âge de départ à la retraite, il faudra en tenir compte pour permettre aux « vieux » de conserver ou de retrouver un emploi !

Hervé Schaefer

\* Cet article a été écrit avant l'intervention télévisée de début juillet du chef de l'État.

### En Afrique du Sud

M. L., expatriée, a travaillé quinze ans dans les services de santé d'Afrique du Sud avant de revenir au pays. Pour sa retraite elle a le choix entre deux solutions : retirer l'argent automatiquement déduit de ses salaires et versé dans son fond professionnel de retraite ou recevoir une rente mensuelle au prorata des sommes déposées. Tous n'ont pas cette possibilité, cela dépend des accords d'entreprise.

Beaucoup ne cotisent pas à un fond de retraite, ceux-là ont droit à une minuscule pension de l'État (90 € par mois après 65 ans). Parmi ceux qui bénéficient d'un fonds de retraite professionnel, nombreux sont ceux qui préfèrent prendre le capital d'un coup, ou même quittent leur emploi prématurément, pour utiliser l'argent immédiatement. Cette somme épuisée en quelques années, ils se retrouvent sans rien car, ayant

bénéficié d'un fond de retraite particulier, ils sont exclus de la pension de l'État.

Jean-Marie Dumortier (après trente ans en Afrique du Sud)

### En Haïti

Dans ce pays, marqué par la dictature et la pauvreté, puis par le séisme récent, la population est très jeune. Plus de 40 % des Haïtiens ont moins de 15 ans, 3 % plus de 65 ans. L'espérance de vie est faible : 52 ans pour les hommes, 54 pour les femmes. Le revenu moyen par habitant est de 377 \$, soit environ un dollar par jour. Dans ce calcul rentrent pauvres et riches.

Les personnes qui le peuvent travaillent sans compter leur âge dans tout ce qui peut apporter un peu d'argent à l'économie familiale. Les personnes âgées impotentes sont prises en charge par les familles. Les installations spécialisées sont rarissimes.

Marlyse Strasser (a travaillé en Haïti de 1995 à 2001)

## Les solutions retenues\*

La réforme des retraites proposée par le gouvernement veut d'abord tenir compte des impératifs de la démographie. Si on veut garder un financement par répartition pour respecter le principe de la solidarité le recul de l'âge légal de départ à la retraite s'impose. Il passera de 60 à 62 ans en 2018 de façon progressive par une augmentation de quatre mois chaque année à partir de la génération de 1951.

La durée de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein atteindra 41,5 ans en 2020 comme prévu par la loi de 2003. Le gouvernement est très ferme sur cette position de départ car elle est jugée indiscutable selon les données démographiques, mais aussi et surtout car elle est la plus profitable dans le court terme en assurant un gain de près de 20 milliards d'euros, près de la moitié du déficit prévu en 2012 par le Conseil d'orientation des retraites. Cette réforme est combattue par l'opposition parce qu'elle paraît injuste à ceux qui ont travaillé tôt et souvent dans des métiers pénibles, comme à ceux qui auront eu des carrières irrégulières (femmes ou chômeurs de longues durées). Sur nombre de ces points le gouvernement laisse la concertation ouverte. Le dispositif « carrière longue » sera, en effet, maintenu et amélioré pour permettre à ceux qui ont commencé à travailler à 17 ans de partir à 60.

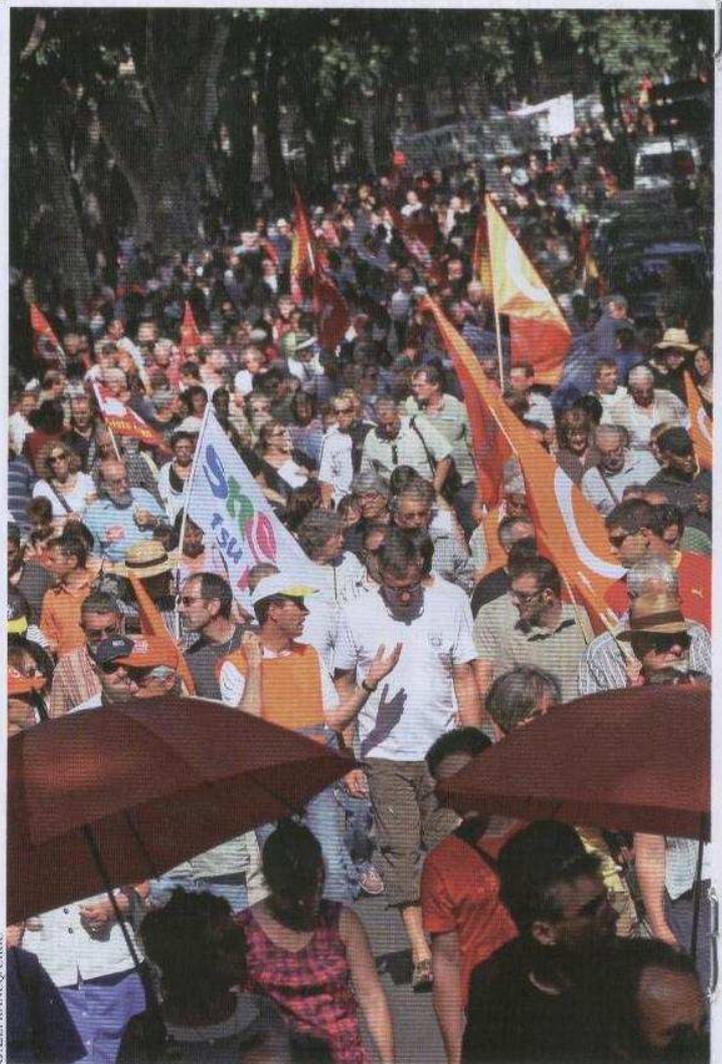
### La pénibilité en question

Il faut porter un regard neuf sur la pénibilité. Elle n'est plus seulement d'ordre musculo-squelettique (chantiers du bâtiment et de l'industrie). Elle porte aussi aujourd'hui sur la lassitude morale et psychique des exercices répétitifs sans intérêt. Elle inclut les horaires décalés, les rythmes épuisants, les modes de vie usants (transports), les atmosphères polluées, les environnements bruyants, les stress permanents

#### Au Brésil

L'âge de la retraite est de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes. La durée de la cotisation ne prend pas en compte l'âge. Elle est de 30 ou de 35 ans respectivement pour les femmes et les hommes. Toutes les personnes ont droit à une retraite, même si elles n'ont pas cotisé. La possibilité de retraites complémentaires existe.

Paulo Barbosa da Silva, enseignant



Manifestation contre la réforme des retraites à Nîmes, en juin dernier.

et les responsabilités pesantes... Tout ce qui est imposé par l'activité humaine quand elle ne vise que la productivité, la compétitivité, le rendement maximum en négligeant trop l'homme dans ses désirs profonds et son plein épanouissement.

Un certificat médical d'invalidité supérieur à 20 %,

qui ne ferait que constater des dégâts irrémédiables, ne semble pas être une solution juste et heureuse. Péniabilité, aptitude et espérance de vie devraient pouvoir se conjuguer tout au long de la carrière dans un suivi médical objectif dans un carnet de santé.

### L'emploi des seniors

L'emploi des seniors devra être favorisé. Il s'agit d'une évolution indispensable. Les quinze ans d'espérance de vie gagnés depuis 1960 ne représentent pas uniquement un temps de repos ; il est demandé d'en faire un temps consacré en partie à du travail supplémentaire. Le taux d'emploi des 55-64 ans était de 37,8 % en France en 2005, alors qu'il est de 42,5 % dans l'Union européenne qui vise un taux de 50 % pour 2010. Il nous faut abandonner l'idée qu'embaucher ou maintenir un senior en activité empêche un jeune d'accéder à l'emploi. Il existe des seniors en bonne santé, pleins d'expérience et de connaissances, qui ne désirent que prolonger leur travail. L'aménagement des fins de carrière, l'organisation d'un « tutorat » pour la formation professionnelle des plus jeunes, permettraient de garder en activité ces seniors-là.

Rapprocher le public du privé est un des axes importants de la réforme. L'harmonisation du mode de calcul des pensions alignant les taux de cotisations des fonctionnaires (7,85 %) sur celui des salaires du privé qui est de 10,55 % est une question de justice sociale.

### La solidarité avant tout

Enfin pour que cette réforme soit équitable, elle envisage trois nouvelles mesures de solidarité. Pour les jeunes touchés par le sous-emploi les périodes de chômage seront prises en compte dans le calcul des retraites : six trimestres chômés seront validés au lieu de quatre. Pour les femmes qui ont des pensions inférieures de 38 % à celles des hommes, les congés de maternité seront pris en compte dans le calcul du salaire de référence. Les entreprises de plus de 300 employés qui n'établissent pas un diagnostic de situation comparée hommes-femmes seront sanctionnées. Pour les agriculteurs, l'accès à la pension minimum se fera sans aucune condition.

Et cependant reculer l'âge légal de départ à la retraite (ce que tous les pays européens ont déjà fait), et même la durée de cotisation, ne suffira pas à atteindre l'objectif ambitieux du retour à l'équilibre de notre financement et revenir au déficit zéro en 2018. Il est nécessaire de chercher d'autres sources de financement.

### Autres sources de financement

C'est le deuxième volet de cette réforme, celui sur lequel l'affrontement droite-gauche promet d'être le plus virulent. La hausse générale des impôts est un élément de solution que l'exécutif ne souhaite pas utiliser car la France (avec la Suède) est le pays de l'Union européenne où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés. Le gouvernement préfère envisager des prélèvements mieux ciblés sur les entreprises et les

ménages. La marge de manœuvre est étroite. D'un côté, il ne faut pas augmenter le coût du travail qui se traduirait par une baisse de compétitivité, des délocalisations et des répercussions néfastes sur l'emploi et le chômage. De l'autre côté, il ne faut pas inciter les capitaux à fuir et toucher au pouvoir d'achat moteur de la consommation. Toutes les prévisions sur lesquelles se base la réforme sont faites en tablant sur un taux de chômage à 4,7 % (8 % serait plus réaliste) et sur une expansion positive.

En tenant compte de ces contraintes il est envisagé de mettre à contribution les hauts revenus. Le taux marginal de la tranche supérieure de l'impôt sur les revenus des contribuables gagnant plus de 69 783 € par an passerait de 40 à 41 %. L'acquisition et la levée des stock-options (actions concédées à bas prix par les employeurs à leurs cadres) seront davantage taxées.

« L'emploi des seniors devra être favorisé. Il s'agit d'une évolution indispensable »

Les retraites-chapeaux payées par les entreprises pour attirer les cadres dirigeants verront leurs relèvements alourdis. Les revenus du capital des ménages seront plus taxés : taxes sur les plus-values des cessions mobilières et immobilières. Les plus-values réalisées par la vente d'actions ou d'obligations actuellement exonérées jusqu'à 25 830 € seront taxées dès le premier euro. La capitalisation sera encouragée. L'épargne salariale peut prendre diverses formes : PERP ou PEP, mais aussi assurance-vie. L'argent ainsi placé contribue à la santé économique du pays et aux efforts d'investissement.

Guy Villaros

\* Cet article a été écrit après l'intervention télévisée du chef de l'État du début juillet 2010.

### Au Sénégal

La question des retraites au Sénégal n'est pas à l'ordre du jour pour la majorité des Sénégalais. La situation économique n'est pas désastreuse mais la préoccupation majeure du Sénégalais moyen est de chercher de l'argent pour se nourrir, s'habiller, se loger et se déplacer. Il vit avec le peu qu'il gagne et ce qu'il a, soit il le dépense au jour le jour, soit, c'est le cas pour les femmes, il en réinvestit une partie dans sa micro-entreprise. Conclusion : la retraite ? Un sujet pour les pays riches et bien portants !

Raphaël Solaro (observations lors d'un séjour récent à Dakar)